

Décision portant nomination du jury d'admission pour le concours interne de recrutement d'ingénieurs d'études, branche d'activité professionnelle J (gestion et pilotage), emploi-type Chargé-e d'orientation et d'insertion professionnelle, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE PERPIGNAN, session 2025

Le président de l'Université de Perpignan Via Domitia, Yvan AUGUET

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 25 mars 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de concours pour le recrutement d'ingénieurs d'études,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury d'admission pour le concours interne de recrutement d'ingénieurs d'études dans la branche d'activité professionnelle J (gestion et pilotage), emploi-type Chargé-e d'orientation et d'insertion professionnelle, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE PERPIGNAN, au titre de l'année 2025 :

Monsieur DARBOUSSET Charley, APAE, président, Université de Perpignan Via Domitia, Perpignan.

Madame CALVET Edith, Psychologue EN, vice-présidente, Centre d'Information et d'Orientation de Perpignan, Perpignan.

Monsieur PREVOT Fabien, IGR, expert, L'Institut Agro Montpellier, Montpellier.

Madame QUERCI Laurence, IGR, experte, Université de Montpellier Paul Valéry, Montpellier.

Madame MARTIN Stéphanie, IGE CN, suppléante, Université de Perpignan Via Domitia, Perpignan.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à Perpignan, le 6 juin 2025

Yvan AUGUET




Pr Yvan AUGUET

Président de l'Université de Perpignan Via Domitia
Président de la Fondation UPVD